



## VILLE DU BOUSCAT

## DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N° 8 :**

EXONERATION DES DROITS  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE  
L'AVENUE DE LA LIBERATION CHARLES  
DE GAULLE – ROUTE DU MEDOC

#### **Séance ordinaire du 12 Décembre 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 Décembre 2017

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Thierry VALLEIX (à Sandrine JOVENE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Grégoire REYDIT), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE)

---

**Absent :**

**Secrétaire :** Philippe VALMIER

**DOSSIER N° 8 : EXONERATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE L'AVENUE DE LA LIBERATION  
CHARLES DE GAULLE – ROUTE DU MEDOC**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

La qualité et le dynamisme de l'offre commerciale constituent une caractéristique forte de la commune du Bouscat et la notoriété de la barrière du Médoc sur la Métropole en est une illustration marquante.

Depuis l'automne 2016, les travaux liés à la construction de la Ligne D du Tramway impactent fortement l'activité des commerces et de l'artisanat situés sur l'avenue de la Libération - Charles de Gaulle - Route du Médoc. Près de 200 commerces sont aujourd'hui concernés.

La commune du Bouscat est présente à leurs côtés. En effet, durant cette période difficile, il est essentiel d'encourager et de stimuler un développement du commerce et des services en promouvant l'image économique du Bouscat, en mettant en place des actions et animations susceptibles de mettre en valeur le tissu économique local et en développant les capacités de stationnement de proximité.

Plusieurs dispositifs ont été inscrits et entérinés dans le schéma communal de développement économique (projet commerces « connectés », achat de 5 000 chèques « parking » auprès de Parcup...). Ils confirment le soutien appuyé de la commune en faveur des commerces, qui se manifeste également par l'accompagnement des initiatives individuelles et collectives (défilé de mode, animation « vendanges », manifestations secteur Calypso,...).

Pour compléter ce soutien, la commune souhaite accorder aux commerçants et artisans installés et situés sur l'axe Avenue de la Libération - Charles de Gaulle - Route du Médoc, une exonération totale des droits d'occupation du domaine public pour l'année 2017.

En effet, chaque année la Ville perçoit des droits de voirie pour l'occupation du domaine public conformément aux tarifs fixés, afin de permettre l'installation de panneaux mobiles sur trottoirs, étalages, marquises, auvents, bannes fixes, etc., par les commerçants. Les redevances perçues sont applicables sur la totalité du territoire de la commune.

Le montant de cette exonération des droits pour l'année 2017 s'élève à environ 11 000 €, sur une recette initialement prévue de 26 000 €.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales L1311-5 à L1311-7, et L2213-6,

**VU** le Code de la Voirie Routière, en ses articles L113-2 et R 116-2,

**VU** la décision du Maire du 19 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article unique :** Exonère les commerçants installés sur l'avenue de la Libération - Charles de Gaulle – Route du Médoc des droits de voirie pour l'année 2017.

Fait et délibéré le 12 décembre 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET